



TERRITOIRE BIO ENGAGÉ



Déjà 18 communes labellisées en Hauts-de-France

►UN LABEL POUR VALORISER LES PROJETS MUNICIPAUX EN FAVEUR DE LA BIO

En 2012, l'association bio régionale INTERBIO Nouvelle-Aquitaine a lancé le label « **Territoire Bio Engagé** ». Celui-ci, innovant dans la démarche, distingue les collectivités territoriales ayant atteint les objectifs initialement fixés par le Grenelle de l'environnement et réaffirmés dans le cadre du Plan national Ambition Bio 2017 en matière de % de SAU bio et de % de produits bio en restauration collective.

►UN LANCEMENT NATIONAL

- Depuis septembre 2020, le label, avec l'appui des Interbio régionales, se déploie dans 6 régions à l'échelle nationale.
- Dans les Hauts-de-France, c'est A PRO BIO, association engagée pour le développement de l'agriculture bio en région, qui pilote le dispositif.**
- Avec le soutien de la région Hauts-de-France, l'association accompagne toute l'année les communes candidates jusqu'à l'obtention du label.
- Bien plus qu'un label de promotion, **Territoire Bio Engagé certifie l'engagement politique des communes labellisées.**



►LA RECONNAISSANCE D'UNE DÉMARCHE POLITIQUE PARTENARIALE

Ouverte à tous les élus locaux, **la labellisation répond à des exigences strictes.**

Pour pouvoir déposer un dossier, les communes doivent justifier au minimum de :

- 6% de votre surface agricole utile en bio ***
- Et/ou
- 20% d'approvisionnement alimentaire des restaurants collectifs sont certifiés bio****

Les dossiers de candidature déposés sur la plateforme en ligne **sont instruits par un comité technique composé des structures partenaires du Plan Bio Hauts-de-France** : A PRO BIO, Bio en Hauts-de-France et Chambre d'Agriculture.

Les données qualitatives et quantitatives recueillies et analysées sont ensuite présentées à un jury régional composé d'experts de la filière bio des Hauts-de-France :



Yves CARPENTIER - A PRO BIO



Claude HEGO - Mairie de Cuincy



Juliette FALEWEE - Région Hauts-de-France



Emmanuel LEVEUGLE - Chambre d'Agriculture Nord Pas de Calais



Gabrielle BERTHOUX - DRAAF Hauts-de-France



Jerome HOCHIN - Bio en Hauts-de-France

* Les critères d'éligibilité au label peuvent évoluer en fonction des nouveaux objectifs officiels nationaux et/ou régionaux. Pour la surface agricole utile, le pourcentage de base varie selon les régions.

** Dans ce dernier cas de figure, si l'ensemble des restaurants collectifs dont vous avez la compétence n'ont pas atteint les 20% (en valeur d'achat), nous ouvrons la possibilité de labelliser le ou les établissements qui, individuellement, ont atteint cet objectif.

► POURQUOI ET COMMENT CANDIDATER À CE LABEL ?

Au travers le label, l'élu valorise sa démarche et son engagement en faveur de la bio et d'un système alimentaire plus vertueux auprès des habitants de sa commune et de ses différents partenaires. C'est à la fois le projet politique mais aussi l'ensemble des initiatives, structures et personnes qui contribuent à sa réussite au quotidien aux côtés de l'équipe municipale qui sont reconnus et valorisés par cette labellisation: producteurs, cuisiniers et gestionnaires scolaires, intercommunalités, structures d'accompagnement...

Les panneaux d'entrée de ville attestant de l'obtention du label constituent un message fort à l'attention des citoyens et un engagement de la commune à aller plus loin dans sa démarche pour conserver le label l'année suivante.

Grâce à un formulaire en ligne la prise de contact avec A PRO BIO est facilitée. Celui-ci permet d'identifier rapidement les candidats, afin de les accompagner tout au long du processus de demande de label.

[DÉCOUVRIR LE LABEL](#)

[VISITER LA PLATEFORME DE DEMANDE DE LABEL](#)



DÉJÀ 18 COMMUNES LABELLISÉES



[Je découvre les communes labellisées](#)

Les 3 décembre 2020 et 30 mars 2021, A PRO BIO a eu le plaisir de labelliser 18 communes dans la région pour leurs produits bio en restauration collective ou leur surface agricole utile exploitée en bio.

Pour permettre la bonne visibilité des communes ayant reçu le label nous avons créé une carte interactive précisant les taux atteints par chacune.

► LES CÉRÉMONIES DE REMISE DE LABEL SONT LANCÉES !



Le 11 mai Stéphane Brichet, Président d'A PRO BIO, a remis le premier label Territoire Bio Engagé des Hauts-de-France à la commune de Cuincy pour avoir atteint 41% de produits bio dans sa restauration collective.

Le 29 mai la ville d'Anzin (59) se verra remettre le second label lors d'une cérémonie en Mairie. Les cérémonies des 17 autres communes distinguées auront lieu tout au long de l'année 2021.

Les prochains jurys de labellisation se réuniront les 31 août et 2 décembre 2021. Les candidatures doivent être déposées au plus tard 10 jours avant sur la plateforme.

Label créé par :



Label mis en place en région par :



Avec le soutien de :

